

Relevé de conclusions du SNUipp-FSU 23 de la réunion de négociation préalable du vendredi 06 janvier 2017

Référence :

Décret no 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation.

Courrier du SNUipp-FSU de la Creuse relatif à un préavis de grève envoyé par voie électronique le 03 janvier 2017 :

« Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 28 août 2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève départemental pour le lundi 16 janvier 2017 : la situation du remplacement dans le département ainsi que le recul de la scolarisation précoce, le recul de l'aide aux élèves en difficulté, et l'annulation des formations sont autant de motifs d'inquiétude et d'exaspération de nos collègues à l'approche de la répartition académique des postes qui a été particulièrement défavorable à la Creuse les années précédentes. »

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Creuse a accusé réception de cette notification et a fait une proposition de réunion par voie électronique le 05 janvier 2017.

La réunion s'est tenue à la direction académique le vendredi 06 janvier 2017 de 12h00 à 13h35.

Participaient à la négociation :

Pour l'administration :

- Madame Pascale Niquet, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- Monsieur Gilles Dumont, secrétaire général ;
- Madame Elisabeth GAUSSOT, responsable de la DIPER ;
- Madame Alice GARCIA, responsable de la DIMOS.

Pour le SNUipp-FSU 23 :

- Madame Fanny Tissandier, professeur des écoles, co-secrétaire départemental ;
- Monsieur Julien Colombeau, professeur des écoles, co-secrétaire départementale ;
- Monsieur Luc Marques, professeur des écoles, représentant des personnels ;
- Monsieur Fabrice Couégnas, professeur des écoles, représentant des personnels.

Situation du remplacement dans le département de la Creuse

- **SNUipp-FSU 23** Le nombre de jours d'absences non remplacées va croissant depuis la rentrée 2016, soit 431 jours et risque d'entraîner de l'épuisement de la part des enseignants qui restent face aux élèves. Au-delà de ce constat, quelle réponse l'administration a à apporter en sachant que pour R2017 l'académie sera dotée de 10 moyens supplémentaires ? Quelle est la prévision de répartition de ces emplois ?
Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que les 431 jours auraient pu être résorbés avec 9 postes supplémentaires dans la brigade. Le SNUipp-FSU relève aussi la non-anticipation par madame la DASEN de l'évolution de la quotité de décharge des directeurs et des maîtres formateurs correspondant à 7 ETP. Le SNUipp-FSU 23 avait pourtant interpellé la DASEN sur ce point lors de la préparation de la carte scolaire 2016.
L'année dernière la Haute-Vienne avait un fort taux de non remplacement, le DASEN de Haute-Vienne a demandé des moyens supplémentaires au Recteur et a obtenu les 15 postes alloués à l'académie. Ces moyens ont permis de considérablement réduire, quasiment annihiler, la crise des non-remplacements pour la Haute-Vienne. Le SNUipp-FSU 23 demande que Madame la DASEN de la Creuse fasse remonter les besoins de la Creuse au vu du nombre très important de non remplacements.
Le SNUipp-FSU 23 s'interroge également sur les différences entre les chiffres académiques et départementaux: Monsieur le Recteur a indiqué en CTA le 15 décembre 431 jours d'absences non

remplacées dans le département pour les seuls mois de septembre, octobre et novembre alors que Madame la DASEN indique 419,5 jours non remplacés jusqu'à fin décembre.

Pour les représentants du personnel cette situation ne peut perdurer, beaucoup de collègues dans le département sont empêchés de faire leur travail car déplacés ou accueillant les élèves d'autres classes dans la leur. Le SNUipp-FSU 23 a été contacté par des parents à qui il a été répondu que "l'école de leur enfant n'est pas prioritaire" ou que "la scolarisation n'est pas obligatoire en maternelle et qu'il n'y a donc pas d'obligation de remplacer les enseignants absents en maternelle", ce genre de propos dus à la situation font perdre en crédibilité l'éducation nationale et ne sont pas acceptables.

- **Administration** Monsieur le recteur donnera la répartition des emplois lors du CTA programmé le 16 janvier prochain. Concernant la consommation des emplois et le plafond d'emplois, la Creuse est à l'équilibre pour décembre 2016 (+0.3 ETPT) et on constate même une surconsommation de 15 ETPT sur l'ensemble de l'année 2016. Par ailleurs, le ratio P/E de 6.69 pour 2016 est confortable et est plus élevé que celui de la Haute-Vienne (5.14) tout comme celui de la Corrèze (5.80). Pour 2016, le P/E académique est de 5.58, le P/E national est de 5.32. Le constat de rentrée 2016 est de 8262 élèves dans le 1^{er} degré pour le département de la Creuse, soit une baisse de 180 élèves par rapport à la rentrée 2015. Les remontées prévisionnelles des effectifs font apparaître une baisse du même ordre pour R2017. L'enveloppe des emplois a été maintenue à 591 pour R2016. Le Pôle remplacement affiche un taux de remplacement de 82% au 31 décembre 2016. Ce sont les congés longs qui impactent le plus la capacité de remplacement des enseignants.

Le SNUipp-FSU 23 demande à Madame la DASEN quelles seront ses priorités pour la carte scolaire 2017.

Madame la DASEN précise qu'elle abondera la brigade de remplacement en agissant sur la structure des écoles.

Le SNUipp-FSU 23 demande également des chiffres pour les congés longs, Madame la DASEN indique ne pas les avoir.

Le recul de la scolarisation précoce mais aussi de l'aide aux élèves en difficulté

- **SNUipp-FSU 23** Il est anormal que des écoles comme Saint Victor en Marche aient 32 élèves de maternelle multi-niveaux répartis dans une seule classe. Ainsi, l'accueil des moins de 3 ans est pédagogiquement impossible comme ce peut être le cas à Peyrat la Nonière qui refuse des inscriptions en TPS.

Le fait que des ajustements aient lieu 3 ou 4 jours après la rentrée montre le peu d'ambition de la politique de la scolarisation précoce menée par la DASEN, scolarisation précoce qui est pourtant une priorité de la loi de Refondation de 2013.

Cet accueil est très important car il correspond à la première socialisation de l'enfant. Les familles ne peuvent pas attendre le jour de la rentrée voire 3 ou 4 jours après la rentrée pour savoir si l'école va pouvoir accueillir leur enfant. Les enseignants ne peuvent pas préparer un accueil adapté étant prévenu au dernier moment alors que pour ces écoles les situations étaient connues avant les vacances d'été comme à Naillat, La Courtine ou à St Victor en Marche.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 23 indique qu'il a eu connaissance qu'à Bussière Dunoise, la rentrée des TPS, PS de janvier, s'est faite sans enseignant puisque les élèves de maternelle ont été répartis dans les autres classes faute de remplaçant.

- **Administration** Les IEN connaissent et suivent ces situations.

- **SNUipp-FSU 23** La seule perception de la politique départementale d'aide aux élèves en difficulté depuis les consignes de réduire le nombre de redoublements est la mise à mal des RASED. Concernant l'aide aux élèves en difficulté, force est de constater que les 3 seuls maîtres G nommés aux CMPP ne peuvent répondre aux besoins avec notamment des délais pouvant aller jusqu'à 18 mois. L'absence de maître G dans les RASED constitue une externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire à laquelle le SNUipp-FSU est opposé.

Les maîtres E sont quasi sédentarisés du fait que l'enveloppe des frais de déplacements à leur rembourser n'est pas suffisamment abondée. Enfin, les psychologues, du fait d'une augmentation des tâches imposées notamment liées à la prise en charge du handicap ou pour les orientations et de la taille de leurs secteurs, voient le panel de leurs missions considérablement réduit.

- **Administration** Ce sont les IEN qui pilotent l'action des maîtres de Rased en fonction des projets pédagogiques de circonscription. Les frais de déplacement sont liés à la mise en œuvre du suivi des projets conduits.

- **SNUipp-FSU 23** Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que 5 des emplois de maîtres G soient créés pour R2017 afin de signifier la volonté de recréation de RASED complets. En effet, s'il y avait suffisamment de maîtres G, il n'y aurait pas tant de problèmes liés au comportement d'enfants hyper perturbants si ces derniers étaient pris en charge dès le signalement par les professeurs. Ce sont et les enseignants et les élèves qui pâtissent de cette situation.

- **Administration** Il n'y aura pas de création de maître G. Pour la DASEN il faut créer des postes en hôpital de jour. Cependant, il peut être envisagé de répondre par le biais du dispositif maître plus que de classes pour R2017. Les IEN vont étudier cette possibilité.
- Les représentants remarquent que les difficultés ne sont pas une maladie et que le dispositif PDMQDC n'est aucunement équivalent à une prise en charge RASED par des enseignants spécialisés. Par ailleurs ils rappellent n'avoir toujours pas eu de justification sur l'implantation du seul PDMQDC du département (l'observation de la part des CSP défavorisées des secteurs de collèges ne justifie pas cette implantation) .

L'annulation des formations

- **Administration** La suppression des formations est due aux nombre d'absence pour raison de santé qu'il a été nécessaire de remplacer. Il a donc fallu utiliser des moyens initialement dédiés au remplacement pour raison de formation continue pour continuer à assurer le face à face élève qui reste la première des priorités.
- Le SNUipp-FSU 23 regrette que dès le mois de septembre des brigades formation aient été positionnées sur des congés longs, amputant d'autant les possibilités de formation sur toute l'année
Le SNUipp-FSU 23 indique que contrairement à 2015-2016, il n'y avait plus de personnels en surnombre à la rentrée 2016-2017 alors même que le secrétaire général de l'académie indique en instance qu'il faut débiter l'année scolaire en moyenne en surnombre de 6 pour la terminer à 0. Pour le SNUipp-FSU ce sont donc les besoins du département auxquels l'administration répond avec une dotation insuffisante.

Pour le SNUipp-FSU de la Creuse,
Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Luc Marques, Fanny Tissandier